Envoyé en préfecture le 28/03/2026
Reçu en préfecture le 28/03/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260320-20260306-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers	
en exercice	15
présents	14
votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, HUMBERT, RENOU, LABAT, HONORÉ, BELLINI
MM. FIEVEZ, NICOLAS, JAFFRELOT, GUENIOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL

ABSENTS : Mme LERNER

Mme HONORÉ a été nommé secrétaire.

2026-03-06 *SIAEP : Désignation des représentants délégués*

Le SIAEP, va procéder au renouvellement de ses élus. Notre commune en est membre. A ce titre, le Conseil municipal doit procéder à l'**élection de deux délégués titulaires et deux suppléants**.
L'élection des deux représentants a lieu au scrutin **uninominal** et à la **majorité absolue**.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire ce délégué (article L.5711-1 alinéa 5).

Après en avoir délibéré, et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
le Conseil municipal élit à l'unanimité des membres présents :
Mme Karène LERNER et Mr Mickaël GUENIOT comme délégués titulaires ainsi que Mr Johann JAFFRELOT et Mr Florent PETIT comme délégués suppléants.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme
Le Maire,
Camille LE CLAIRE

MAIRIE DE LARRE
56 (Morbihan)